

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 07 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à 19h30,

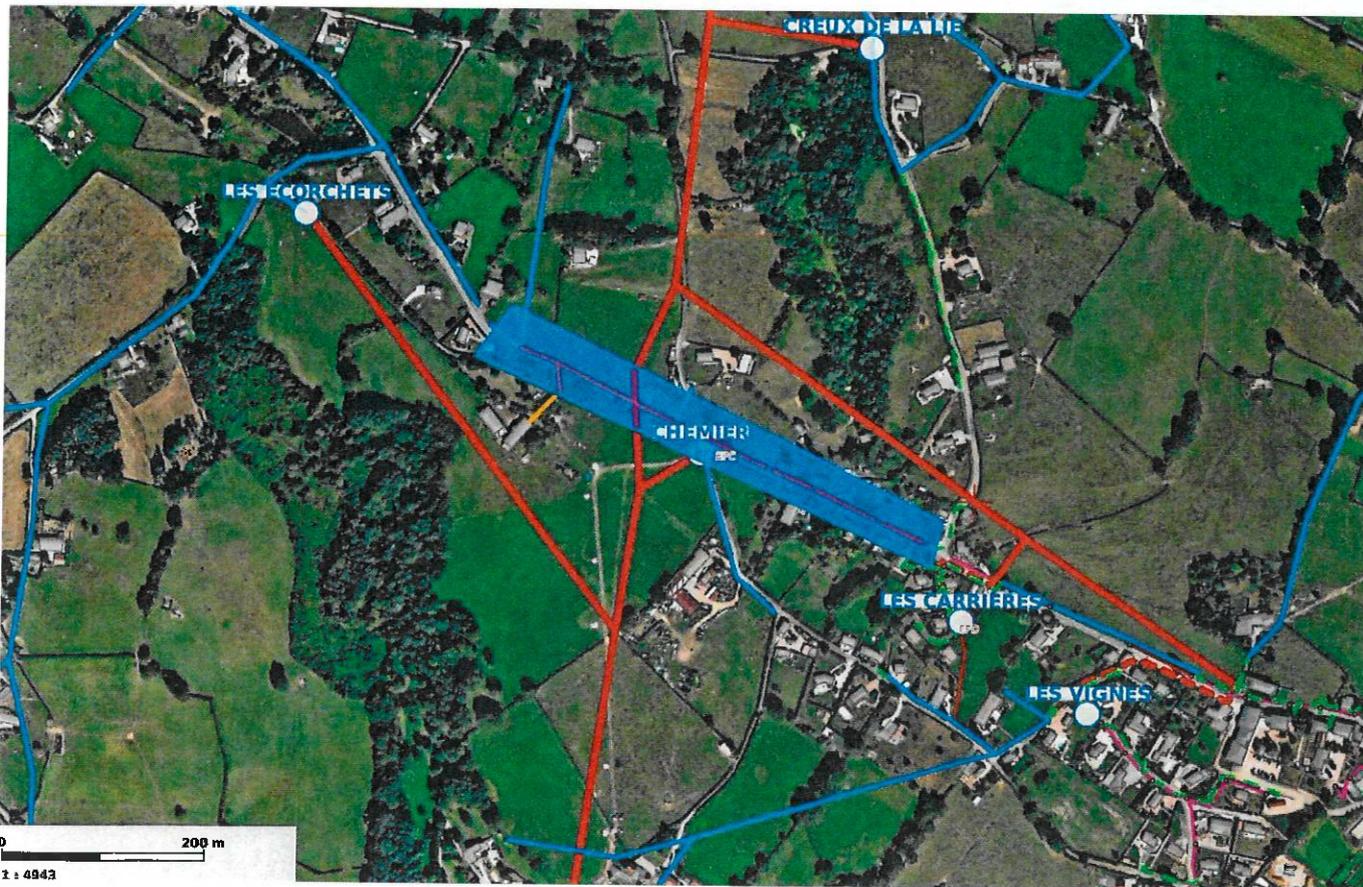
Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p><u>Etait absente excusée :</u> BUTTET Frédéric, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> LAMBOROT Cécile</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 (Corinne JONON)</p> <p>Date de convocation : 31/08/2023</p>
--	--

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DU SYDESL

Le Maire indique au conseil municipal que le SYDESL propose de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique le long de la D8 en direction de Marcigny à partir du croisement de la Route de Vauban en direction des Ecorchets, sur 500 mètres (selon tableau et plan ci-dessous).

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	4 941,78 €	4 118,15 €	4 118,15 €	4 118,15 €	- €
Travaux Réseau Electrification	126 453,14 €	105 377,62 €	105 377,62 €	105 377,62 €	- €
Travaux Eclairage Public ¹	28 597,28 €	23 831,07 €	23 831,07 €	15 806,64 €	8 024,43 €
Travaux Télécommunication ²	12 013,96 €	10 011,63 €	10 011,63 €	4 004,65 €	8 009,30 €
Total des travaux	172 006,16 €	143 338,47 €		129 307,07 €	16 033,73 €



Le conseil doit délibérer pour accepter ou non ces travaux, et inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et une abstention (Corinne JONON) d'accepter la réalisation de ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/09/2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Par délégation du Maire, Jean-Luc CHANUT,
Le 1^{er} Adjoint, Christian LABOURET.

